

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **04 JUL. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 20 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-70

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

CREATION D'UN POSTE DE
CONTROLEUR DE
GESTION

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à M. JOINT), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à Mme ROUCHON), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT jusqu'au vote des PV inclus), M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

Dans le cadre de la réorganisation des services et afin d'optimiser les ressources dans un contexte budgétaire difficile, la Ville de Caluire et Cuire souhaite créer un poste de responsable du contrôle de gestion au sein de la Direction générale adjointe Ressources. Ce cadre de catégorie A (cadres d'emplois des Attachés territoriaux), recruté sur un emploi permanent à temps complet, sera chargé, sous l'impulsion de la Directrice Générale Adjointe Ressources, d'assurer la mise en œuvre et l'optimisation des procédures budgétaires, financières et comptables, et d'assurer un contrôle de gestion. Il aura d'ailleurs pour mission d'accompagner les services de la Ville dans le pilotage fin et minutieux de leur activité, dans le but, d'une part, d'optimiser la bonne allocation des ressources et la planification des échéances et, d'autre part, de superviser les services dans la recherche de financements externes des projets portés par la Ville.

Le responsable du contrôle de gestion est à la fois garant de la gestion quotidienne des finances et a un rôle d'alerte, d'impulsion vis-à-vis de sa hiérarchie. Il doit avoir un rôle de manager actif, tant au niveau hiérarchique que fonctionnel. Il est prestataire de services vis-à-vis des autres secteurs de la collectivité et particulièrement des Responsables Administratifs et Financiers (RAF) en charge du suivi du budget et de la liquidation des factures de la Direction Générale Adjointe à laquelle ils sont rattachés.

Ce recrutement s'effectuera à compter du 1^{er} juillet 2018. Cet agent bénéficiera d'une rémunération indiciaire conforme à la grille du cadre d'emplois des Attachés territoriaux assortie des primes et indemnités se rapportant à ce grade.

Toutefois en l'absence de candidat fonctionnaire répondant au profil recherché compte tenu de la pluridisciplinarité et de la technicité de ce poste, de la spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise, il pourrait être nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi permanent dans les conditions fixées par l'article 3-3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et au décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, qui autorisent les collectivités à recruter des agents contractuels afin de pourvoir des emplois permanents du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (contrat de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans maximum).

Dans cette éventualité, cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de droit public de catégorie A de la filière administrative, au grade d'Attaché territorial.

Cet agent sera rémunéré sur la base du 3^{ème} échelon du grade d'Attaché, indice brut 483, indice majoré 418 du barème des traitements de la Fonction Publique et bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le cadre d'emplois des fonctionnaires correspondant aux missions exercées. La rémunération sera réévaluée automatiquement en fonction des augmentations des rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités territoriales.

L'agent devra justifier d'un diplôme homologué au minimum au niveau II et posséder des connaissances spécialisées en finances, marchés publics, ressources humaines et juridiques et avoir une expérience confirmée dans ces domaines afin de mettre en œuvre une stratégie adaptée à la volonté de la collectivité d'assurer un contrôle de gestion efficient sur l'ensemble des missions qui relèvent de ses compétences.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, 40 voix pour, 1 contre et 2 abstentions,

- APPROUVE

à compter du 1^{er} juillet 2018, la création de ce poste de responsable du contrôle de gestion dans les conditions ci-dessus mentionnées,

- AUTORISE

la modification du tableau des effectifs,

- DIT

que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours dans la nature et fonction correspondant au service concerné.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 04 JUL. 2018
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE



LE MAIRE
Philippe COCHET